



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 122

Question orale n° 132

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'urgence de la modernisation de la RN 122, axe principal du Cantal. Aurillac a le triste privilège d'être la ville préfectorale la plus enclavée de France. Des travaux urgents sont indispensables, avec la création d'un nouveau tracé entre Saint-Mamet et Rouziers sur treize kilomètres, comportant des sections de dépassement. Au nord d'Aurillac, il lui demande s'il ne serait pas possible, dans le cadre du plan de relance, d'accélérer la section Saint-Jacques-des-Blats - Le Lioran, dont le parcours sinueux est dangereux. Il tient également à souligner l'exigence d'engager tout de suite des études approfondies sur la construction d'un nouveau tunnel sous les monts du Cantal, au Lioran.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 132

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1993, page 1647

Réponse publiée le : 18 juin 1993, page 1749

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 juin 1993